



CETIECAP

esit
Sorbonne Nouvelle
interpréter
traduire
rapprocher



COLLOQUE

La fidélité en traduction/interprétation juridique : étendue et limites

Le mercredi 18 juin 2025

Université Sorbonne Nouvelle
8, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris

En partenariat avec
L'Union des Compagnies d'Experts
près la Cour d'Appel de Paris
(UCECAP)

Sous la direction de
Natalia FEDOSSOVA,
Présidente de la CETIECAP
&
Héba MEDHAT-LECOCQ,
Professeure à l'ESIT - Sorbonne
Nouvelle

Organisé par
La Compagnie des Experts Traducteurs
et Interprètes en Exercice près la Cour
d'Appel de Paris (CETIECAP)
&
L'École supérieure d'interprètes et de
traducteurs (ESIT)



La fidélité en traduction/interprétation juridique : étendue et limites

Sans contredit, les traducteurs sont sommés de transmettre le message en toute fidélité. Néanmoins, la notion de fidélité mérite quelques précisions. Devraient-ils être fidèles à la lettre ? Ou bien leur reviendrait-il d'honorer le sens, en rendant le vouloir dire de l'auteur dans l'autre langue ? Depuis toujours, et malgré leur souci de fidélité au texte source (texte de départ), ces derniers aspirent à une marge de liberté, à telle enseigne qu'au fil de leurs raisonnements, ils se sont trouvés confrontés à un débat éternel connu sous le nom de dialectique de la lettre et de l'esprit.

Et l'interprétation ? Vu ses particularités propres et le temps qui lui est imparti, pourrait-elle se positionner dans ce débat et aspirer, elle aussi, à une marge de liberté ?

« Qu'en est-il plus particulièrement de la traduction/interprétation juridique ? », s'interrogent les professionnels concernés par cette branche de la discipline. De quelle marge de liberté disposent-ils pour transmettre scrupuleusement le message dans l'autre langue ? Ceci d'autant plus que le traducteur/interprète juridique a affaire à deux systèmes différents qui, le plus souvent, n'ont pas le même découpage de la réalité. Ce qui l'amène à : « [...] rendre dans LA [la langue d'arrivée] des notions ou des réalités inconnues de celle-ci parce qu'elles ne reposent sur aucun dénominateur commun aux deux systèmes en présence », explique Jean-Claude Gémard.¹

L'objectif de ce colloque est d'ouvrir un débat entre les professionnels du droit et les traducteurs/interprètes juridiques sur la fidélité exigée des seconds, lesquels, eux-mêmes, peinent à cacher leur anxiété à l'égard de cette notion, comme le démontre Héba Medhat Lecocq : « Chacun s'évertue à trouver le moyen de rendre «le même texte» dans l'autre langue tel le dépositaire d'un objet confié qui se doit de remettre celui-ci intact et sans altération aucune »². Mais en même temps, ce traducteur/interprète cherche à sortir du carcan d'une fidélité exclusive et aveugle, eu égard à l'importance de la recevabilité du message par le destinataire cible (dans la langue

d'arrivée). D'où cette constatation faite par Nicolas Froeliger : « [...] s'il faut débarrasser la traduction du soupçon de culpabilité, traduire reste tout sauf innocent »³. Voilà le dilemme !

Héba Medhat-Lecocq

¹ Jean-Claude Gémard, « La traduction juridique et son enseignement : aspects théoriques et pratiques », in Meta, Journal des traducteurs, volume 24, n° 1, mars 1979, p. 48.

² Héba Medhat-Lecocq, Terminologie comparée et traduction : approche interdisciplinaire, Éditions des archives contemporaines, Collection InterCulturel, Paris, 2021 P. 135.

³ Nicolas Froeliger, « Pour une réhabilitation de la trahison en traduction ». Langues, cultures et sociétés, 2019, hal-03186745. [En ligne] : [hUps://hal.science/hal-03186745/document](https://hal.science/hal-03186745/document). (lien : [hUps://archivescontemporaines.net/books/9782813003737](https://hal.science/hal-03186745/document)).

PROGRAMME

MATIN

9h - 9h30

Accueil : Petit-déjeuner et inscription
Modératrice : **Vassiliki CHATZIANGELOU**, CETIECAP. Traductrice/interprète expert près la cour d'appel de Paris

9h30 - 10h

Ouverture du colloque par **Isabelle COLLOMBAT**, Directrice de l'ESIT, Université Sorbonne Nouvelle, et **Natalia FEDOSSOVA**, Présidente de la CETIECAP.

10h - 10h40

conférence

Jean-Paul BESSON, Premier président de Chambre à la cour d'appel de Paris. Coordonnateur du pôle 1 Urgences Civiles et Libertés « **Le traducteur-interprète, un auxiliaire de justice sur lequel la justice compte** ».

10h40 - 11h20

conférence

Nicolas FROELIGER, Professeur à l'Université Paris Cité. Vice-président de l'Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction « **Penser la traduction juridique en traducteur** ».

11h20 - 11h50

Valérie-Odile DERVIEUX, Présidente de chambre de l'Instruction à la cour d'appel de Paris « **L'interprète, la traduction et l'audience** ».

11h50 - 12h20

Brigitte HORBETTE, Magistrat honoraire, ancienne responsable du service des experts de la cour d'appel de Paris « **Limite de la liberté en traduction. Responsabilité de l'expert traducteur et interprète** ».

2h20 - 14h : Pause déjeuner

Modérateur : **Luis GONZALEZ**, CETIECAP. Traducteur/interprète expert près la cour d'appel de Paris

14h-14h40

conférence

Rémi CROSSON-DU-CORMIER, Premier avocat général près la cour d'appel de Paris. Chef du pôle des affaires criminelles et de la chambre de l'instruction « **La traduction experte et le magistrat du parquet** ».

14h40 - 15h10

Bernadette ANTON-BENSOUSSAN, Magistrat honoraire. Présidente de formation de jugement à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). « **Traducteur / interprète : interface dans la sphère judiciaire** ».

15h10 - 15h40

Héba MEDHAT-LECOCQ, Professeure à l'ESIT, Université Sorbonne Nouvelle - Traductrice/interprète expert près la cour d'appel de Paris « **Un brin de liberté comme gage de fidélité. La traduction/interprétation juridique à l'épreuve** ».

15h40 - 16h10

Sophie LEMAÎTRE, Ancienne avocate-Expert en prise de parole en public « **L'interprète judiciaire et l'art de la prise de parole en audience** ».

16h10 - 17h : Pause-café

17h - 17h30

Natalia FEDOSSOVA, Présidente de la CETIECAP, Traductrice/Interprète Expert près la cour d'appel de Paris et Agréée par la Cour de cassation « **Les limites de la liberté en interprétation** ».

17h30 - 18h

Conclusions : **Natalia FEDOSSOVA**, Présidente de la CETIECAP. Traductrice/Interprète Expert près la cour d'appel de Paris et Agréée par la Cour de cassation.

18h30 - 20h : Cocktail - Concert piano et voix

APRÈS-MIDI



Comité d'organisation :

CETIECAP

Vassiliki CHATZIANGELOU

ESIT

Héba MEDHAT-LECOCQ

Avec la participation de :

Amina GHENNAI
Luis GONZALEZ
Nicole LEVY
Malina-Elena SGONDEA
Elena TUTUNJIU-BERTHAUD

Avec la participation de :

Nadia ABDELHADI
Christine ABDELMESSIH
Eli KASSOUF
Eman MAHMOUD ABDELRAHMAN
Louise POUYE
Atem SABBAG

www.cetiecap.com



CETIECAP

